

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

Délibération n° DE_2025_013 du mardi 01 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 4	Absents : 0
Représentés : 1	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le un avril deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, COT Mélanie, GABRIEL Didier, SELETTI Marie Dominique

Absent :

Procuration : BROS FACER Virginie représentée par COURTIAL Anne

Secrétaire de séance : COT Mélanie

Date de convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

Attribution du Fonds Unique Habitat 2025

Madame La Maire expose à l'assemblée qu'elle a reçue du Conseil Départemental de l'Ariège une demande de subvention pour contribuer au financement du dispositif Fonds Unique Habitat, que lui a transféré l'Etat depuis le 1er janvier 2005.

Considérant que cette participation est essentielle pour répondre aux difficultés rencontrées par nos administrés dans le domaine du logement, Madame La Maire propose :

- d'octroyer pour l'année 2025, la somme de 148 euros à la CAF de l'Ariège pour contribuer au financement du dispositif Fonds Unique Habitat ;
- d'autoriser le versement imputé sur l'article 65738 du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'octroyer pour l'année 2025, la somme de 148 euros à la CAF de l'Ariège pour contribuer au financement du dispositif Fonds Unique Habitat ;
- d'autoriser le versement imputé sur l'article 65738 du budget primitif 2025 ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Castex, le 01/04/2025

La secrétaire de séance,
COT Mélanie

Madame La Maire
Anne COURTIAL

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025
Date de réception de l'AR: 08/04/2025
009-210900841-DE_2025_013-DE
A G E D I



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 8 AVR. 2025
Après dépôt en sous-préfecture le 8 AVR. 2025
Après publication ou notification le 8 AVR. 2025

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025
Date de réception de l'AR: 08/04/2025
009-210900841-DE_2025_013-DE
A G E D I